

LE DEVELOPPEMENT DURABLE

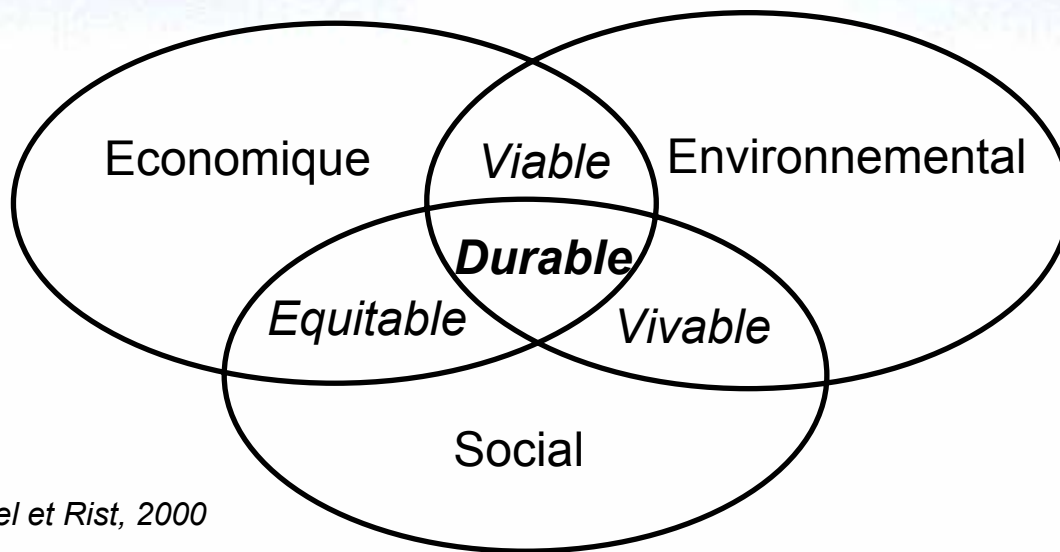
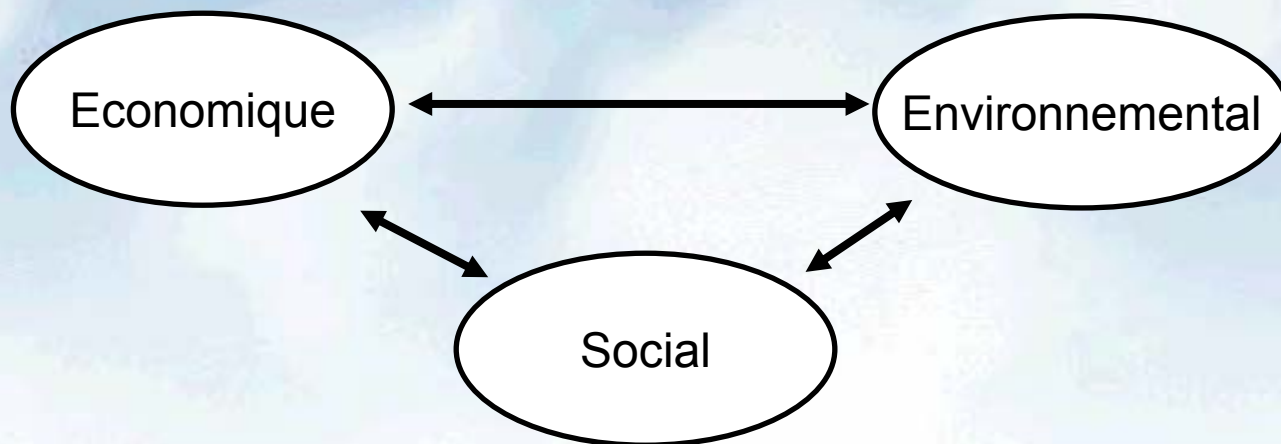
**Un concept galvaudé ?
Et pourtant...**

**Odile Blanchard, Maître de Conférences,
UPMF, Grenoble**

Origine du concept

- ◆ « **Sustainable development** », 1980, UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) et PNUE
- ◆ 1988, rapport Brundtland « Notre avenir à tous » (CMED).
 - Le **développement durable** est « un développement qui permet la satisfaction des besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs »
 - Et aussi : « Le **développement durable** vise à favoriser un état d'harmonie entre les êtres humains et entre l'homme et la nature ».
- ◆ De très nombreuses définitions, qui ont évolué au fil du temps
- ◆ 1980s : accent sur **développement** et **environnement**

Evolution du concept : 2 puis 3 piliers



d'après Rouxel et Rist, 2000

Le DD au travers des institutions internationales

◆ Sommet de la Terre de Rio, 1992 (CNUED):

- **Déclaration de Rio**, 27 principes, dont lutte contre la pauvreté, protection de l'environnement, élimination des modes de consommation et production non viables, implication du public dans les décisions
- **2 conventions** : climat et diversité biologique
- **Agenda 21**, programme d'actions pour atteindre objectifs de la Déclaration et des Conventions

◆ L'AG des Nations Unies du Millénaire, 2000:

- Objectifs du Millénaire pour le Développement (ODM) : 8 objectifs principaux
- déclinés en 2001 en 18 cibles quantifiées et 48 indicateurs quantitatifs (tableau de bord)

◆ Sommet mondial sur le DD, Jo'burg, 2002:

- Réaffirmation des engagements Agenda 21 et ODM + plan d'actions pour l'élaboration et mise en oeuvre de stratégies nationales de DD d'ici 2005
- Encouragement à l'émergence de **partenariats public/privé** ; reconnaissance officielle du rôle des entreprises et des ONG ds la poursuite de l'objectif de DD, en complément de celui des gouvernements

Le contexte institutionnel du DD en France

- ◆ Ratifications par la France de l'Agenda 21, de la convention-climat, de la convention-biodiversité,...
- ◆ Mise en place du **Comité 21** (1995):
 - Contribuer à la réalisation de l'Agenda 21 en France
 - Mobiliser nombreux acteurs : publics, privés, associatifs
 - Accompagner ses adhérents dans la démarche DD (identification enjeux stratégiques, sensibilisation, éducation, insertion ds le territoire,...)
 - Publier ouvrages, animer débats, susciter échanges d'expériences (UE, ...)
- ◆ **Stratégie Nationale du DD** (2003):
 - Définit actions de la France pour réaliser les engagements pris à Rio et ultérieurement (Protocole de Kyoto, Convention de lutte contre la désertification, Jo'burg,...)

Les acteurs potentiels du DD au sein d'une nation

- ◆ Les institutions publiques (ministères, agences gouvernementales, ...)
- ◆ Les établissements de services publics
- ◆ Les collectivités territoriales
- ◆ Les entreprises
- ◆ La société civile : associations, ONG
- ◆ Mais aussi chaque individu

Le développement durable dans les entreprises

- ◆ Une polémique récurrente sur le DD dans les entreprises : « habillage » de pratiques déjà existantes ou démarche novatrice ?
- ◆ Une démarche de DD en entreprise, engagement concret (plan d'actions), de long terme, des dirigeants et des salariés en faveur de :
 - **la responsabilité sociale et sociétale** de l'entreprise, au niveau du territoire, mais aussi dans le cadre de la mondialisation
 - **le respect de la nature**, une pression moindre sur les ressources naturelles
- ◆ Un changement dans la culture de l'entreprise

Pourquoi engager une démarche de DD dans les entreprises ?

- ◆ Nombreuses **incitations** / **contraintes** extérieures, dont :
 - Obligations légales de plus en plus contraignantes (sécurité, normes environnementales,...)
 - Pression sociale (catastrophes écologiques, mouvements altermondialistes)
 - Collectivités locales
 - Pression des sociétés clientes (politiques d'achats)

- ◆ Nombreuses **opportunités**, dont :
 - Retour sur investissement d'une stratégie environnementale pro-active
 - Renforcement de la dynamique et de la cohésion du personnel
 - Image de l'entreprise (responsabilité sociale et / ou écologique)
 - Création de valeur pour l'entreprise

Conclusion

Le « développement durable » :

- ◆ dépasse la notion de « développement »
- ◆ n'est pas l'apanage des seuls pays industrialisés
- ◆ implique de nombreux acteurs
- ◆ est un investissement pour chaque acteur, procurant des bénéfices quasi-immédiats mais aussi de long terme
- ◆ nécessite un changement de comportement, de culture
- ◆ est un processus inscrit dans la durée

L'université aussi doit s'inscrire dans cette perspective

- ◆ Le Projet d'Université Citoyenne à l'UPMF
- ◆ Objectif majeur : réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'UPMF
- ◆ Nombreuses actions engagées avec étudiants, dont:
 - Comptabilisation des émissions
 - Suivi des consommations d'énergie, consommations de papier
 - Audits énergétiques des bâtiments
 - Plan Local de Déplacements
 - Semaines de sensibilisation à la lutte contre le changement climatique
- ◆ En savoir plus ? Document + site web

